

P16 Quatre règles pour bien choisir son futur gardien de troupeau
Conseils pratiques

P18 La socialisation à l'homme, une étape à ne pas négliger
Éducation



P20 Ils ne peuvent plus se passer de leur Patou
Dans les Pyrénées



L. GIFFROY

BIEN UTILISER SON CHIEN DE PROTECTION

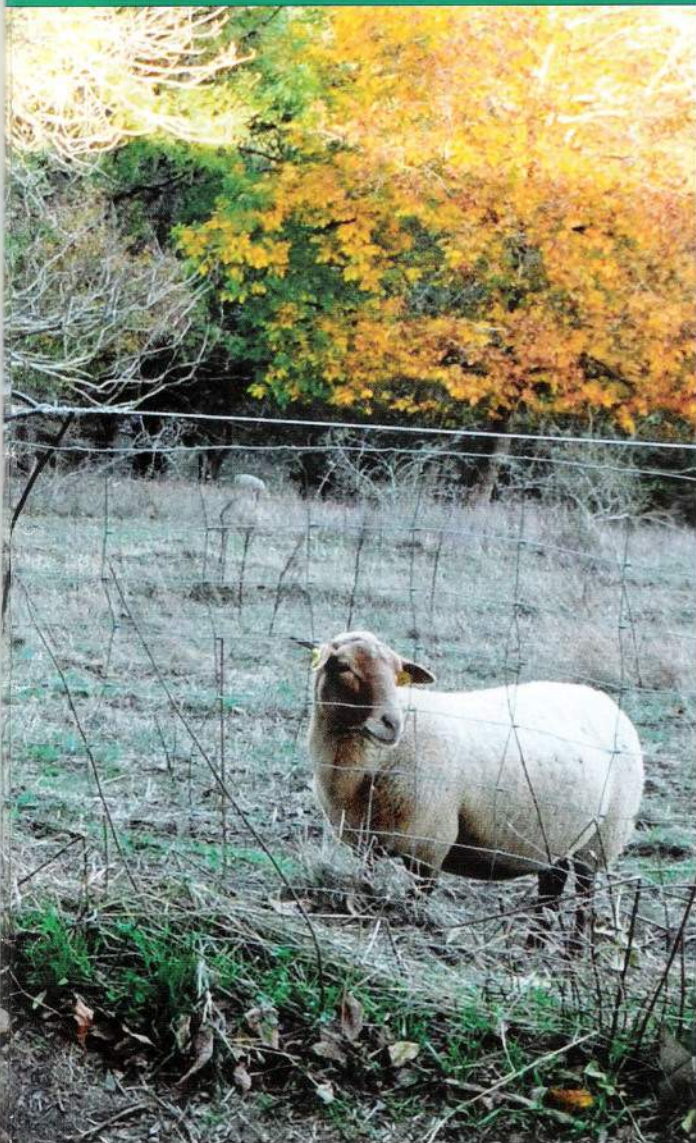
Pour être totalement efficace dans sa mission de gardien de troupeau, le chien de protection doit être né en bergerie, socialisé aux brebis et à l'homme. Son éducation est indispensable pour éviter tout incident.



P22 A la recherche de toujours plus d'efficacité et de sécurité
Programme National



P24 Comment cohabitent chiens et touristes dans les estives ?
Dans les Alpes



Le 26 octobre dernier, deux frères, éleveurs ovins en Savoie, ont chacun été condamnés à 5 000 euros d'amende, dont 4 000 euros avec sursis par le tribunal d'Albertville, plus 20 000 euros dont 8 000 euros avec sursis pour leur Gaec. Motif de cette condamnation : l'an dernier, leurs quatre chiens de protection ont mordu sept randonneurs alors qu'ils gardaient leurs troupeaux dans les alpages de Termignon. Le débat sur la cohabitation de ces chiens Patous dans les estives avec les autres utilisateurs de la montagne (randonneurs, promeneurs, chasseurs...) est relancé. Les professionnels ont tout intérêt à améliorer l'outil pour en garantir l'efficacité, car il a fait ses preuves comme moyen de protection face aux attaques des petits et grands prédateurs.

Pour évaluer l'efficacité de cette technique de protection et aider au travail de sélection des reproducteurs, un programme national a été mis en place par l'Institut de l'élevage avec de nombreux partenaires. Des tests ont été élaborés par des experts pour mesurer l'attachement au troupeau et l'agressivité, car un bon chien de protection doit répondre aux attentes des éleveurs sans provoquer d'incidents avec les autres usagers de l'espace pastoral. Les éleveurs pourront à l'avenir demander à faire évaluer leurs chiens par des spécialistes.

INFORMER LES PROMENEURS EN ZONE TOURISTIQUE

Contrairement aux idées reçues, le chien de protection comme tout autre chien de travail s'éduque et doit être socialisé un minimum à l'homme pour ne pas risquer de devenir agressif et incontrôlable. Il ne s'agit pas de le « poser » au milieu des moutons sans jamais s'en occuper ni corriger un comportement inadapté. Ce dossier apporte quelques conseils pour choisir et intégrer un chiot dans un troupeau, le socialiser à l'homme et donne le témoignage d'éleveurs qui utilisent des Patous, que ceux-ci soient confrontés ou non à une forte présence humaine.

L'information et la formation des éleveurs concernés par la prédation doivent être développées, mais l'effort entrepris par la profession sur la signalisation et l'information du grand public amené à rencontrer des chiens de protection est à poursuivre.

La présence systématique de panneaux près des parcs à moutons en zone touristique est nécessaire, car si la majorité des randonneurs contournent le troupeau, certains ne veulent pas dévier de leur chemin car ils pensent être dans leur droit. Chiens et humains, tout le monde doit apprendre à bien se comporter. ■

Laurence Geffroy

LE PATOU S'ÉDUQUE ET DOIT ÊTRE SOCIALIZÉ À L'HOMME COMME TOUT AUTRE CHIEN DE TRAVAIL

Lorsqu'il prend un chiot, l'éleveur ne sait pas encore s'il sera efficace dans sa mission à l'âge adulte. Mais il est possible d'optimiser son choix avec quatre règles simples.

Par Cyprien Zaire, La Pastorale Pyrénéenne

CONSEILS PRATIQUES

Quatre règles pour bien choisir son futur gardien de troupeau

1 Sélectionner une **race adaptée** à la protection des troupeaux



Il est facile de trouver des sujets intéressants au sein de la race Montagne des Pyrénées, qui représente 90 % des chiens de protection en France.

Il est essentiel de choisir un chiot issu d'une race de protection. Il doit être de race pure et non issu d'un croisement, même entre deux races de protection. Dans le monde, il en existe près de vingt-cinq, mais la plus largement représentée en France est le Montagne des Pyrénées, autrement appelé Patou. Il est donc plus facile de trouver des sujets intéressants au sein de cette race que dans une autre qui ne compte que quelques reproducteurs. De plus, le Patou présente l'avantage d'être un excellent compromis entre efficacité au troupeau et respect de l'homme. La seconde race la plus utilisée est le Maremme-Abruzzes, d'origine italienne.

G. GUILLET

2 Préférer un **chiot équilibré**



Les chiots « réceptifs » sont à préférer car ils sont les plus équilibrés.

Le chiot doit être acheté idéalement à sept ou huit semaines. Il doit être bien portant et dégourdi. N'hésitez pas à réaliser un test simple de caractère. Après avoir éloigné la mère de la portée, appelez les chiots : vous pourrez alors repérer ceux qui restent en arrière (les peureux), ceux qui passent devant vous sans vous porter attention (les indépendants) et ceux qui viennent vers vous (les réceptifs). Ces derniers, qui sont les plus équilibrés de caractère, sont ceux qu'il faudra préférer. Toutefois, mieux vaut éviter les chiots qui viennent vers vous sans sollicitation, car ce comportement peut traduire un excès de familiarité avec l'homme qui pourrait être ultérieurement un handicap dans la fonction de protection (mauvais attachement au troupeau).

C. ZAÏRE

3 Adopter un chiot né en bergerie



Le chiot intègre des codes de communication au contact de sa mère et de ses frères et sœurs.

Outre le choix de la race, les conditions d'élevage de la portée sont également un facteur important à prendre en considération. Il est indispensable que le chiot soit né en bergerie au contact du troupeau, et soit issu de parents travaillant au troupeau (lignée « travail »). Il est fortement conseillé de demander à voir travailler les parents — au moins la mère — car les comportements des ascendants constituent de bons indicateurs. L'éleveur-naisseur est donc avant tout un éleveur de brebis. Il est primordial que les chiots grandissent au contact du troupeau car c'est entre trois et douze

semaines d'âge, lors de la phase de socialisation, qu'ils vont s'attacher à ce qui les entoure, en l'occurrence les brebis.

Le chiot doit rester jusqu'à environ sept semaines avec sa mère et l'ensemble de la fratrie, pour réaliser correctement le sevrage et pour que les premières semaines de sa vie se déroulent parmi ses congénères (mère, frères et sœurs) de manière à ce qu'il intègre un certain nombre de codes de communication qui régissent son espèce (inhibition de la morsure, soumission...). Choisir un chiot élevé seul est donc à proscrire.

4 Vérifier l'état sanitaire du chiot



Le carnet de vaccination permet de vérifier que tout est en règle.

Lors de l'achat, il faut s'assurer que le chiot est primo-vacciné contre la maladie de Carré, la leptospirose, l'hépatite de Rubarth et la parvovirose, le carnet de vaccination faisant foi. Vérifiez aussi qu'il a été déparasité (ne pas prendre de chiot ayant le poil terne, au ventre ballonné ou couvert de puces), et identifié par tatouage ou puce électronique, car l'identification des chiens est obligatoire depuis 1992.

EN SAVOIR PLUS

Où se procurer des chiots ?

Si le recours au chien de protection est avant tout le choix de l'éleveur qui en est propriétaire et responsable, l'Etat incite les éleveurs à se doter de ce gardien efficace, en apportant une aide à l'achat et pour l'entretien du chien.

■ **Dans les Alpes**, les éleveurs peuvent se rapprocher des chargés de mission pour la prévention contre les grands prédateurs.

Ain : Guillaume Loisy, 04 74 32 39 07, Drôme : Fanny Petiteau, 04 75 82 50 21, Isère : Jérôme Patrouiller, 04 76 33 45 72, Savoie : Cendrine Bornerand, 04 79 71 72 51, Haute-Savoie : Yannick Joly, 04 56 20 90 25, Alpes de Haute-Provence et Var : Anne Dume, 04 92 30 20 98 et Damien Isnard, 04 92 30 20 36, Hautes-Alpes : Alexandra Moret, 04 92 51 88 15, Alpes-Maritimes : Mathieu Barre-teau, 04 93 72 74 72 et Philippe Lecomte, 04 92 72 74 83.

■ **Dans les Pyrénées**, la Pastorale Pyrénéenne est une association chargée du placement et du suivi des chiens de protection dans le massif. Contact : 05 61 89 28 50 - www.pastoralepyreneenne.fr

■ **Dans le Jura**, le Pôle Grands Prédateurs a créé un pôle reproduction en petite montagne. Une convention de partenariat a été passée avec un éleveur possédant deux chiennes Patou et un chiot mâle des Alpes-de-Haute-Provence est arrivé en octobre 2007. Contact : Patrice Raydelet, 03 84 25 03 02 - www.polegrandspredateurs.org

LA CAGE DE RETOURNEMENT QUI ALLÈGE VOTRE TRAVAIL

CAGE DE RETOURNEMENT
Combinaison cage et cornadis.
Mouton parfaitement immobilisé.
Robuste et de manipulation facile.
Retournement latéral.
Matériel galvanisé

France OVI
Distribution

www.franceovi.fr

Fiches techniques et liste des revendeurs sur demande.
BP 13205 - 35532 NOYAL SUR VILAINE - Tél. 02 99 00 58 05 - Fax 02 99 04 01 25

La socialisation à l'homme, une étape à ne pas négliger

ÉDUCATION Si le chien de protection est souvent amené à travailler seul, il ne doit pas pour autant se comporter en animal « sauvage » et devenir incontrôlable par son maître.



V. PINEDA

Un rapport hiérarchique clair doit être établi entre le maître et le chien.

On a longtemps cru que pour une meilleure efficacité, il fallait absolument limiter au strict minimum les contacts du chien de protection avec l'homme. Aujourd'hui, ces principes sont remis en cause, car l'absence totale de l'humain pendant la période de socialisation du chiot (entre la huitième et la douzième semaine après la naissance) conduit le plus souvent à un chien adulte peureux vis-à-vis de l'homme, voire agressif et ingérable par l'éleveur. Une socialisation réussie est le résultat d'un subtil dosage entre attachement au troupeau et intérêt pour l'homme.

■ A partir de 3 semaines : premiers contacts avec l'homme

Jusqu'à son sevrage, le chiot vit avec sa

mère et le reste de la fratrie, au contact des brebis, ce qui lui permet de nouer des relations avec ces deux espèces et d'apprendre leurs codes de communication. Tout chien de protection étant amené dans sa carrière à avoir des interactions avec l'homme, il est indispensable que les chiots fassent aussi connaissance avec celui-ci. L'éleveur-naisseur n'interviendra sur les chiots qu'à partir de trois semaines, leur parlera et les manipulera en les prenant par la peau du cou pour les décoller du sol ou en les mettant sur le dos. Si des chiots paraissent l'éviter ou le craindre, l'éleveur devra les amadouer en les caressant. Ces manipulations ne doivent prendre que quelques minutes par jour et ne doivent pas engendrer de contacts trop familiers ; en aucun cas les chiots ne doivent attendre la visite

de l'éleveur. Le but est finalement de sceller un « pacte social » dans lequel l'homme est identifié par les chiots comme un élément qu'il faut respecter mais dont il ne faut pas avoir peur pour autant.

■ A partir de 7 semaines : intégration dans le troupeau d'accueil

La priorité est alors qu'il s'attache aux animaux. Durant cette phase, qui peut prendre deux à quatre semaines, l'homme doit se faire le plus discret possible et limiter les contacts (quelques paroles et quelques caresses suffisent). L'éleveur saura que des relations fortes sont nouées lorsqu'il observera des léchages, des contacts voulus et recherchés.

Lorsque l'attachement est fort, il est important que l'acquéreur intervienne de nouveau directement sur le chiot lors de ses visites journalières, en s'assurant toujours que ces interventions ne détériorent pas les relations entre le chiot et les animaux. L'éleveur reproduira les manipulations effectuées sur la portée : prise du chiot par la peau du cou, mise sur le dos, incitation à venir au pied jusqu'à ce que l'animal les accepte sans appréhension et sans se sentir menacé. Il est beaucoup plus aisé de faire accepter ce type de manipulations à un chiot de 10 kg plutôt que de commencer sur un chien en pesant 50 !

A cette période, il est également conseillé de faire rencontrer au chiot d'autres humains (enfants, voisins, autres éleveurs...) afin de vérifier qu'il ne manifeste pas de crainte, de familiarité ou d'agressivité excessive à leur égard. Le maître peut intervenir pour réguler

**IL EST INDISPENSABLE
QUE LES CHIOTS FASSENT
CONNAISSANCE
AVEC L'HOMME.**

d'éventuels mauvais comportements. L'objectif est toujours de renforcer le « pacte social », et il est souhaitable de poursuivre ce renforcement chez le chien adolescent qui peut se montrer turbulent et remettre en cause les relations établies. La plupart du temps, jusqu'au

MAÎTRE ET CHIEN

Les relations idéales

- **Chien attaché au troupeau :** l'attachement au troupeau, s'il est fort, limite sa zone d'intervention et il ne fera preuve d'agressivité envers l'humain que si l'intégrité du troupeau ou la sienne est menacée.
- **Chien socialisé :** il respecte l'humain sans en avoir peur.
- **Chien hiérarchisé :** il se soumet à l'autorité de son maître.
- **Chien éduqué :** il obéit à un certain nombre d'ordres et respecte des limites imposées.

cinquième mois, le chiot est encore en bergerie, ainsi, le travail se trouve facilité puisqu'il peut se faire, en majeure partie, en milieu confiné.

■ A partir de 5 mois : poursuite de l'éducation

Un éleveur ne peut avoir pleinement confiance en son chien que si celui-ci respecte son autorité et lui est obéissant en toute circonstance. Le chien doit donc être hiérarchisé et connaître quelques ordres indispensables des mots courts associés à des actions précises. L'éducation permet d'atteindre ces objectifs. Elle doit commencer très tôt : une fois que l'on s'est assuré que le chiot manifeste un attachement fort aux animaux. Cette éducation consiste à déterminer un territoire duquel le chien ne doit pas sortir impunément (apprentissage des limites) ; il doit connaître son nom, accepter d'être manipulé, venir quand on l'appelle, marcher en laisse, retourner au troupeau, respecter les clôtures....

Au bout de quelques semaines, la plupart des ordres utiles peuvent être acquis. Il n'est pas obligatoire que l'éducation soit à la seule charge du responsable du chien, un associé peut s'en charger, à la condition qu'il y ait une cohérence entre les différents acteurs (mêmes objectifs, mêmes ordres utilisés pour les mêmes situations). L'éducation permet donc d'asseoir l'autorité du maître sur le chien et le rend plus agréable et facile d'utilisation, sans réduire son efficacité au troupeau. Elle autorise également une utilisation du chien par d'autres personnes que le propriétaire dans la mesure où ces derniers transmettent les informations utiles (ordres appris). ■

Cyprien Zaïre, la Pastorale Pyrénéenne

Comment intégrer le chiot dans son troupeau



Il est préférable d'intégrer le chiot avec des animaux accueillants

où l'éleveur a une plus grande disponibilité et le confinement en bâtiment facilite les contacts entre le chiot et les ovins. Il n'est pas utile que cette période en bergerie excède deux à trois mois, car ce laps de temps sera souvent suffisant pour créer un attachement fort. Ceci permet une sortie précoce du chiot au

Le but est de faire s'accepter mutuellement chiens et moutons, qui, au départ, ne sont pas « programmés » pour vivre ensemble. Pour cela, il faut favoriser au maximum l'attachement réciproque et permettre l'apprentissage des signaux de communication inter-espèces.

LE TROUPEAU, CENTRE D'INTÉRÊT DU CHIOT

Cette socialisation participe également à l'inhibition de l'instinct de poursuite du chiot vis-à-vis des animaux du troupeau. Pour réussir cette phase fondamentale, plusieurs règles doivent impérativement être respectées. Dès son arrivée sur l'exploitation, le chiot doit immédiatement être placé dans le troupeau, au milieu des animaux, et surtout ne pas passer quelque temps (même quelques heures) dans la famille. Le risque étant alors que le chiot s'attache aux humains et non aux animaux du troupeau. La mise en place doit être individuelle, et doit se faire lorsque le chiot a 7-8 semaines d'âge. Il faut dans un premier temps que son centre d'intérêt prioritaire soit le troupeau et non pas l'humain ou d'autres chiens : aussi, jusqu'à ce que l'attachement entre le chien et le troupeau soit fort, les contacts avec les humains et les autres chiens (même un chien de protection adulte) doivent être limités, et, pour ce qui est de l'espèce humaine, réservés au seul maître du chiot.

La meilleure période pour l'introduire est très certainement le moment où les brebis sont en bergerie. La saison hivernale est la plus indiquée dans la mesure

pâturage et participe à la poursuite de son éveil à son environnement, contribuant à sa stabilité. Ainsi, la date de mise à l'herbe habituelle permet d'estimer la date d'acquisition idéale du chiot. Pour les élevages ayant une longue période d'hivernage en bergerie (5 ou 6 mois), mieux vaut intégrer le chiot en milieu de période plutôt qu'en début.

Il est préférable de l'intégrer avec des animaux accueillants pour que les relations soient positives et lui engendrent du bien-être. Un lot d'agnelles est idéal. Des brebis adultes peuvent également convenir ; en revanche, il faut éviter des femelles suitées (les mères peuvent être agressives) ou de trop jeunes animaux, car il y a un risque de morsures par jeu. Enfin, il est nécessaire d'installer dans le parc du lot d'animaux choisi un espace « refuge » (fait de claies) où seul le chiot pourra aller et venir pour se nourrir, s'abreuver, se reposer et se mettre à l'abri. Durant cette phase, l'éleveur doit être présent et vigilant pour surveiller le chien et corriger ses « erreurs » si besoin.

DES COMPORTEMENTS SPÉCIFIQUES

La réussite de cette phase d'intégration en bergerie est acquise lorsque l'on constate les comportements suivants, très spécifiques de l'attachement : le chiot se déplace sans appréhension au milieu des brebis et ne provoque pas d'affolement, il manifeste des signaux d'apaisement face aux animaux (tête et queue basses), il lèche les brebis, il ne dort plus dans son refuge, mais parmi les animaux. ■ C. Z.

Ils ne peuvent plus se passer de leur Patou

DANS LES PYRÉNÉES Ils ont opté pour un chien de protection afin de diminuer la prédation. Témoignages d'éleveurs qui utilisent un ou plusieurs Patous...



Bruno Thirion a placé un jeune Patou chez Andréas Müller. Il est dans sa nouvelle « famille » d'agnelles depuis fin octobre.

pensable pour initier l'attachement avec l'espèce à protéger. « Il peut y avoir échec si les parents du chien ne sont pas eux-mêmes des chiens de protection. Mais lorsque les conditions de mise en place adaptées sont respectées, on aboutit le plus souvent à la réussite », note Bruno

S'équiper d'un chien de protection n'est pas une solution clés en main contre la prédation. Il faut un minimum d'investissement de la part de l'éleveur acquéreur, pour que « l'outil » soit efficace. Après dix ans d'action sur le terrain, les techniciens spécialisés « chiens de protection » ont le recul nécessaire pour conseiller au mieux le propriétaire après l'achat d'un Patou. En se rendant régulièrement sur les exploitations, ils aident les éleveurs à trouver le bon équilibre entre la socialisation des chiens aux brebis et leur relation avec l'homme (voir pages 18 et 19). Avant d'opter pour ce moyen de protection, l'acqureur doit donc garder à l'esprit qu'il devra consacrer un minimum de son temps au chiot, car il faudra surveiller son comportement pour qu'il devienne un « bon » chien de protection.

Dans le massif des Pyrénées, trois techniciens de l'association la Pastorale Pyrénéenne sont chargés de placer et suivre des chiots de race Montagne des Pyrénées. Ces Patous sont nés en bergerie, chez des éleveurs ovins, condition indis-

Thirion, technicien en charge du secteur de l'Aude et des Pyrénées-Orientales. Parfois, des gestes a priori anodins, comme caresser le chiot ou lui donner une friandise, peuvent détourner son attention, et risquer de le rendre inapte à la protection du troupeau. C'est ce qu'a appris à ses dépens Michel Gougeon de Nohèdes (Pyrénées-Orientales), utilisateur de Patous depuis une quinzaine d'années. « J'en ai loupés plusieurs, par ma faute. J'étais trop sympa avec eux. Ensuite, j'ai appris à être plus distant, surtout au début. Une fois qu'ils sont attachés aux brebis, je peux les caresser, pas avant. Mais c'est difficile de se retenir » reconnaît l'éleveur de 280 brebis Blanche

**IL FAUT
TOUT DE SUITE CORRIGER
UN COMPORTEMENT
INADAPTÉ**

du Massif central. « La socialisation est une étape à ne surtout pas manquer. Parallèlement, il faut de suite corriger toute conduite inadaptée » insiste Bruno Thirion. Lors de l'installation du chiot dans sa nouvelle bergerie, généralement en automne ou en hiver, les premières visites du technicien ont lieu tous les quinze jours pour repérer et rectifier un comportement inadéquat. La montée en estive, situation de

stress, qui concerne les deux tiers des chiens suivis par l'association et la période de puberté (8 à 13 mois), sont d'autres moments à surveiller de près. Lorsque le chien est opérationnel, les visites du technicien peuvent alors être plus espacées.

DEUX CHIENS VALENT MIEUX QU'UN

Eric Lutrand, installé depuis trois ans à Fourtou (Aude) avec une centaine de brebis, des chèvres et des chevaux, a aussi failli « loucher » son premier chien. Il avait pris l'habitude de lui donner sa gamelle dans la maison. Un geste inapproprié mais rapidement rectifié grâce à l'intervention du technicien qui lui a rappelé que le chien doit être nourri dans l'enclos des moutons. « Le risque était que les brebis deviennent secondaires alors que l'objectif est d'avoir le chien en permanence au troupeau » explique Bruno Thirion. Le conseil n'est pas arrivé trop tard, car aujourd'hui, les deux chiens de protection de l'éleveur sont très efficaces contre les chiens divagants. « J'ai 65 hectares de pâturage en sous-bois loués à l'ONF, cernés par trois chasses privées où sont lâchés une trentaine de chiens. A plusieurs reprises cette saison, mes Patous ont isolé des chiens dans le parc où il y a les brebis. Ils ne leur ont rien fait mais ils étaient coincés et ne bougeaient plus » raconte Eric, qui s'est protégé davantage en installant des clôtures l'hiver dernier. Dans son cas, avoir deux chiens s'avère

Vincent Bibbeau a bien habitué son chien à la présence d'autres humains.





Eric Lutrand a réussi la socialisation de son chien qui s'avère efficace contre les chiens divagants des chasseurs.

utile, car souvent, « *le troupeau se divise de lui-même en deux lots* ». Les chiens, qui organisent leur tactique de protection comme ils veulent, travaillent en paire en cas de perturbations répétées. « *Deux chiens qui harcèlent valent mieux qu'un seul*, note Bruno Thirion, et quand il y en a un troisième, il peut écarter les brebis du danger. » Plusieurs chiens peuvent aussi être complémentaires au niveau des intrus. Ainsi chez cet éleveur, le mâle ne s'intéresse pas aux oiseaux, contrairement à la femelle.

A quelques kilomètres d'ici, Andreas Müller qui utilisait des ânes comme moyen de protection, s'est décidé à acquérir un Patou quelques mois après le passage de l'ours dans son village de Saint-Louis-et-Parahou, l'an dernier. « *C'était le moment ou jamais de réagir et de se préparer* » explique l'éleveur fromager de 150 brebis Manech à têtes noires. Avec cette acquisition, il dort mieux. « *Aujourd'hui, j'en suis très content. J'ai l'impression que même le troupeau est rassuré. La chienne reste toujours très proche des brebis.* » L'éleveur écoute attentivement les conseils du technicien, car un deuxième chiot en phase de socialisation a été placé avec des agnelles dans sa bergerie cet automne. La présence des chiens a été signalée au voisinage pour rassurer la population et des panneaux préviennent les promeneurs, car Andreas a un lot d'une quarantaine de brebis dans le centre du village. Il compte y mettre son deuxième chien, lorsqu'il sera prêt.

EN CAS DE FORTE PRÉSENCE HUMAINE

Le Patou peut également être utilisé sur d'autres espèces que les ovins. La Pastorale Pyrénéenne place principalement des

chiens chez les éleveurs de brebis, mais les éleveurs de chèvres ou de bovins, également confrontés à la prédation, se montrent de plus en plus intéressés. Vincent Bibbeu, par exemple, est un chevrier fromager installé à Bugarach (Aude). L'acquisition d'un Montagne des Pyrénées en juin 2008 lui tranquillise l'esprit. Mais né au milieu des moutons, le chiot a dû s'habituer à une nouvelle espèce. « *Au milieu des chevrettes, il était un peu perdu au début* » reconnaît l'éleveur. Depuis, il les a adoptées et l'éleveur est satisfait. Il a dû aussi l'habituer à une forte présence humaine, car il reçoit régulièrement la visite de groupes d'enfants dans sa chèvrerie, où l'espace est restreint. « *La socialisation à l'homme, c'est un paramètre que l'on peut moduler* » affirme Bruno Thirion. De toute façon, quelque soit son environnement, bien maîtriser son chien de protection, c'est indispensable, même si l'attachement au troupeau doit rester la priorité. ■ **Laurence Geffroy**

« Comme on s'est protégé, le loup a changé de secteur »

Difficile d'avoir des statistiques fiables sur la proportion d'attaques des prédateurs sur les troupeaux ovins dans les Pyrénées. En dehors de l'ours, il semble qu'il y ait davantage de problèmes causés par des chiens divagants dont on connaît le propriétaire, que par des chiens errants sans propriétaire ou des loups. Malgré tout, ces derniers ont été repérés dans le massif du Carlit depuis 2002 et Michel Gougeon est célèbre pour avoir le premier signalé leur présence dans les Pyrénées en 1996.

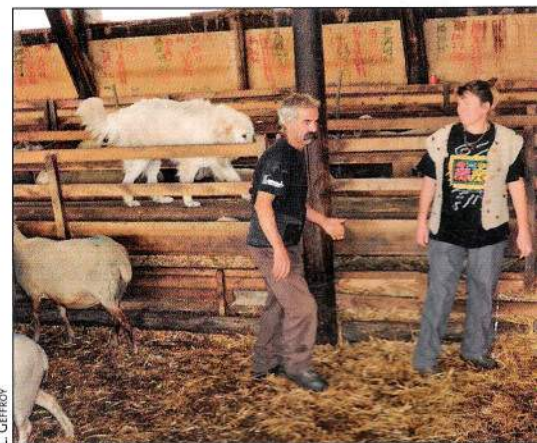
TROIS LOUPS DANS SON SECTEUR

En 4 ans, il a perdu 120 brebis dans son estive du massif de Madrès. Mais il a eu des difficultés à se faire entendre. « *On me prenait pour un illuminé à l'époque, j'ai même reçu la visite d'un journaliste de Paris-Match en 1999* » se rappelle l'éleveur. Son intuition était pourtant la bonne puisque quelques années plus tard, les résultats des analyses enfin révélées ont confirmé ses déclarations : il y avait bien au moins trois loups sur le secteur. Mais

ACHAT ET ENTRETIEN DU CHIEN

Un outil financé par l'État pour les éleveurs en zone de massif

Les chiens sont financés dans le cadre du plan de soutien à l'économie agro-sylvopastoral pyrénéen, piloté par le ministère de l'Agriculture. Le montant de l'aide à l'acquisition d'un chiot Montagne des Pyrénées, identifié, vacciné et attesté par un technicien de la Pastorale Pyrénéenne est de 80 % du montant HT (plafond 375 euros) et l'aide à l'entretien d'un chien adulte attesté est de 80 % du montant HT sur factures acquittées (plafond 815 euros). Les techniciens de l'association travaillent en lien avec les DDEA de chaque département. La Pastorale Pyrénéenne ne vend pas de chien, mais fait le relais entre les éleveurs-naisseurs et les acquéreurs. En 2008, 50 chiots ont été placés et près de 300 chiens ont été suivis.



A Nohèdes, Michel Gougeon et sa compagne utilisent les Patous depuis une quinzaine d'années.

depuis cinq ans, plus de trace du prédateur à Nohèdes. « *Comme on s'est protégé avec un berger, des chiens et des parcs pour la nuit, contrairement aux voisins, ils ont changé de secteur* » considère Michel Gougeon, qui dort désormais l'esprit plus tranquille. ■ **L. G.**

Pour garantir à tous l'efficacité et la fiabilité de cette technique de protection, l'Institut de l'élevage et ses partenaires ont lancé un programme national de recherche et développement.

PROGRAMME NATIONAL

A la recherche de toujours plus d'efficacité et de sécurité



V. WESTRUP

Lors du test de la mise au troupeau, le chien, tête et queue basses, circule parmi les brebis et agneaux sans les gêner ni les effrayer.

les chiens divagants, les chiens de protection des troupeaux ont connu un essor important au cours des vingt dernières années, leur nombre a été multiplié par dix. On estime à 1 500 le nombre de chiens de protection au travail en France actuellement.

Le choix et la mise en place des chiots dans les troupeaux se font parfois dans la précipitation ou sans prendre de précautions particulières : choix d'une mauvaise lignée ou d'un chiot peureux ou agressif, non-respect de la méthode d'introduction du chiot dans le troupeau. Ces erreurs, qui concernent la valeur génétique du chien et son attachement aux animaux, conduisent souvent à avoir des chiens inefficaces (car non attachés aux animaux) et/ou agressifs vis-à-vis de l'homme (du fait de leur tempérament ou d'une mauvaise socialisation à l'homme). Il en résulte des chiens qui, d'une part ne répondent pas aux attentes des éleveurs, et d'autre part qui provoquent des incidents (pincements, morsures) avec les autres usagers de l'espace pastoral (randonneurs, chasseurs, éleveurs...).

Afin de garantir à tous l'efficacité et la fiabilité de cette technique de protection, l'Institut de l'élevage, en partenariat avec la Société centrale canine (SCC), les structures professionnelles d'élevage, les techniciens « chargés du pastoralisme et de la prévention des prédateurs » des Alpes et les techniciens « chiens de protection » des Pyrénées, les partenaires scientifiques

Face aux attaques de prédateurs, les chiens de protection des troupeaux se sont imposés partout dans le monde comme une technique efficace. En fonction du contexte : format et nombre de prédateurs, surface et topographie de la parcelle, moment de l'attaque..., un chien peut soit dissuader le(s) prédateur(s) et dans ce cas, empêcher l'attaque, soit s'interposer entre le troupeau et les intrus et ce faisant, limiter l'impact de l'attaque. Dans tous les cas, il permet, par ses aboiements, de mettre en alerte le troupeau et l'éleveur. Les chiens de protection peuvent être utilisés, avec plus ou moins de facilité, dans tous les contextes d'élevage (plaines, montagnes, en estive, en parcs, en gardiennage ou de manière autonome...). Dans tous les cas, la réussite repose sur l'attachement qui lie le chien aux animaux du troupeau.

Un chien de protection est efficace s'il présente les quatre comportements suivants : l'attention : il doit rester en permanence (365 jours/an, 24h/24) avec le troupeau qu'il a à protéger ; la loyauté : il ne doit en aucun cas présenter un comportement de prédation envers les brebis, ni gêner leur activité (repos, alimentation, déplacement...); l'aptitude à la protection : il doit réagir et prendre des initiatives pour repousser tout intrus qui dérange ou menace le troupeau et la socialisation à l'homme : un chien ne doit pas montrer de signes d'agressivité vis-à-vis de l'homme.

RÉPONDRE AUX ATTENTES DES ÉLEVEURS

Avec le retour des grands prédateurs dans les massifs alpins et pyrénéens et la continue menace exercée par la petite faune sauvage (renards, sangliers...), ainsi que



A. MORET

C'est non seulement aux éleveurs de bien respecter la procédure d'introduction de leurs chiens dans le troupeau, mais aussi aux autres usagers de la montagne d'adopter un comportement adapté.

et techniques concernés par le sujet, a lancé, en décembre 2006, pour une durée de trente mois, un programme national de recherche et développement, co-financé par le ministère de l'Agriculture et FranceAgriMer, sur les chiens de protection.

TROIS ACTIONS COMPLÉMENTAIRES

Trois actions complémentaires ont été menées. L'action 1 a consisté à réaliser le recensement des chiens de protection au travail. A ce jour, près d'un millier ont été recensés et les informations les concernant (propriétaire, race, sexe, tatouage, date de naissance, ascendance, conditions de travail...) sont stockées dans une base de données nationale dédiée au programme national et gérée par la SCC. Cette base de données facilite le choix des reproducteurs et permettra à terme l'étude des lignées en présence.

L'action 2 a eu pour objectif d'élaborer trois tests simples de

comportements permettant d'évaluer à la fois le risque d'agressivité des chiens vis-à-vis de l'homme ainsi que leur valeur pastorale. Le test de la mise au troupeau mesure l'envie qu'a le chien d'être avec le troupeau (attachement au troupeau) ainsi que les perturbations et dérangements qu'il génère (loyauté). Il consiste à introduire le chien, jusqu'alors gardé à l'écart des animaux, dans une parcelle circulaire constituée de 4 filets électrifiés et contenant entre 50 et 100 animaux. Le test du randonneur permet d'observer la réactivité du chien face à un intrus humain. Il consiste à faire s'approcher un testeur, resté caché jusqu'alors et inconnu du chien, près du filet et de lui

faire faire le tour de la parcelle en marchant normalement et sans présenter aucun signe d'agressivité envers le chien. Le test du VTTiste est identique dans son déroulement au test précédent, excepté le fait que le testeur circule à VTT.

Vingt-neuf chiens de protection, répartis en deux classes (d'une part les « mordeurs » car ayant déjà mordu au moins deux fois des humains et d'autre part des « non mordeurs » n'ayant jamais mordu) et ayant chacun été apprécié par des experts sur leur qualité pastorale ont été évalués selon le protocole de tests retenus. Les traitements statistiques de leurs réponses aux tests montrent qu'il est possible de discriminer de manière significative les deux classes de chiens « mordeurs » et « non mordeurs » par le biais de plusieurs comportements : la

réalisation ou non de rushes, le port de queue (élevé ou bas), les postures (debout ou couché), le nombre

d'aboiements, le niveau d'activité (nombre de déplacements)... et que les « bons » chiens de protection se démarquent significativement des « mauvais » par leur position par rapport au troupeau (+ proches), leur posture (+ debout), leur orientation par rapport au testeur (+ tourné vers l'intrus) et leur port de queue en présence du testeur (élevé).

Au terme de l'étude, deux modèles de décision ont été élaborés. Le premier permet de classer les chiens « à risque d'agressivité vis-à-vis de l'homme » et « sans risque avéré d'agressivité ». Le second modèle attribue un score entre 0 et 10 au chien, qui reflète sa qualité pastorale. Les résultats seront intégrés dans la



V. WESTREIN

Lors du test du randonneur, le Patou aboie à l'approche du testeur déguisé en randonneur.

base de données « Chiens de protection des troupeaux » de la SCC, pour aider au choix des reproducteurs. Ces tests seront bientôt réalisables sur le terrain, chez les éleveurs désireux de faire évaluer leur(s) chien(s), par des équipes de testeurs spécialement formées et agréées.

L'action 3 a répertorié l'ensemble des moyens disponibles (documents techniques, formations, sites Internet, dépliants, pancartes...) en matière de formation des éleveurs et d'information du grand public. Pour plus d'efficacité sur le terrain, un réel effort de promotion pour les faire connaître et les diffuser reste à faire. Car c'est non seulement aux éleveurs de bien choisir et bien respecter la procédure d'introduction de leur chiot dans le troupeau, mais aussi aux autres usagers d'adopter un comportement adapté en présence de ces chiens. ■ Marie-Catherine Leclerc, Institut de l'élevage

EN SAVOIR PLUS

■ L'ensemble des résultats du programme national « chiens de protection des troupeaux » est disponible, pour téléchargement, à l'adresse suivante : www.inst-elevage.asso.fr/html1/IMG/pdf_CR_0938_103-Chiens.pdf.

Contact : Marie-Catherine Leclerc, Institut de l'élevage, animatrice du programme.

Comment cohabitent chiens et touristes dans les estives ?



DANS LES ALPES

La présence des chiens de protection dans les alpages est devenue de plus en plus courante avec le retour du loup. Reportage chez deux éleveurs situés dans des zones touristiques.

Guillaume Constant, berger, avec le troupeau de Lionel Escoffier.

La décision de prendre un chien de protection intervient souvent après une attaque de prédateurs. C'est le cas de Lionel Escoffier, éleveur dans la Crau, sur la commune d'Aureille, dans les Bouches-du-Rhône. Suite à des attaques de loups en estive dans la vallée du Verdon, durant l'été 2004, il a décidé de prendre des Patous. La présence des chiens et des parcs de nuit, si elle n'empêche pas toujours les attaques, limite le nombre de victimes parmi les bêtes. « Les chiens jouent leur rôle de dissuasion. J'ai aussi la chance d'avoir des bergers et un aide-berger qui dorment avec le troupeau, sous tente ou à la belle étoile, quand celui-ci est éloigné de la cabane la nuit. »

RAPPORTS ENTRE CHIENS ET TOURISTES

Malgré cela, chaque année, il subit une ou plusieurs attaques de loups, avec plus ou moins de dégâts sur son troupeau. Cet éleveur possède plus de 1 700 brebis et quatre chiens de protection de race Montagne des Pyrénées, et un cinquième pour l'estive.

Ses Patous sont très sociables. « Nous avons un lac sur l'alpage, où beaucoup de promeneurs se rendent. Je préfère avoir des chiens habitués à voir du monde sans

aucun souci. » Il avoue que les relations entre chiens et touristes sont plutôt bonnes. « Les randonneurs sont généralement des connaisseurs de la montagne, la majorité d'entre eux contourne le troupeau. Bien sûr, il y en a toujours qui ne veulent pas dévier de leur chemin car ils se sentent dans leur plein droit. » Il précise qu'il y a les panneaux d'information de la DDEA⁽¹⁾, au départ des sentiers de randonnée, mais il se demande parfois

si les gens les lisent vraiment. Par contre, là où il rencontre le plus de soucis, ce n'est pas sur l'alpage, mais sur son exploitation. En effet, ses brebis paissent sur une propriété privée de plus de 100 hectares, qui est aussi le terrain des chasseurs. « Ils n'aiment pas trop voir les chiens en liberté sur leur terrain de chasse. » Les Patous restent donc attachés les jours de chasse, pour éviter les problèmes. Dans son entourage, Lionel Escoffier n'a pas



Deux des patous surveillent une partie du troupeau de Léon et Patricia Maurel, à Tartonne, dans la haute vallée de l'Asse (04).

entendu parler d'éleveurs ayant eu des problèmes à cause de chiens agressifs envers les promeneurs. « Chez nous, parfois, certains Patous sautent la clôture... mais c'est pour passer d'un troupeau à un autre et retrouver leurs camarades ! »

D'UNE ESTIVE À L'AUTRE, MÊME CONSTAT

Léon et Patricia Maurel, en Gaec avec leur fils, possèdent une exploitation dans les Alpes-de-Haute-Provence, sur la commune de Tartonne. Chaque été, leur troupeau parcourt à pied les 30 kilomètres qui le séparent de l'alpage dans la haute vallée de l'Ubaye. Christophe Gabel, leur berger, côtoie lui aussi les usagers de la montagne. Il a l'impression que les bergers et les Patous ont mauvaise presse, mais il pense que c'est surtout à cause de rumeurs. Pour sa part, il n'a jamais eu de problèmes d'agressivité avec ses chiens. « Les premiers jours, ils aboient systématiquement, puis ils prennent l'habitude du passage et deviennent plus calmes. » Mais souvent, les gens ont peur pour eux ou pour leurs chiens et ils reprochent au berger de ne pas les rappeler. « Les promeneurs ne comprennent pas que les chiens font leur boulot et même si je les appelle, ils n'obéissent pas, je

« LES GENS QUI GARDENT LEUR CALME PASSENT SANS AUCUN SOUCI. »

les laisse faire, ils accompagnent puis reviennent tout seuls au troupeau. Ils ne sont pas aussi obéissants que les chiens de conduite. » Les promeneurs ont parfois des réactions démesurées. « Ils ont souvent des bâtons de marche et gesticulent, crient au chien de retourner au troupeau et ceux-ci prennent ça pour une agression. Il y a pourtant des panneaux, mais je ne suis pas sûr que tous les lisent ». Christophe Gabel plaide pour davantage d'information car d'après lui, la plupart des gens ont une méconnaissance du comportement canin. Pour preuve, « les gens qui se taisent et gardent leur calme passent sans aucun souci ». Pour sa part, il essaye d'être pédagogue et de discuter avec les randonneurs, il reconnaît que certains ont vraiment peur et que les chiens peuvent être impressionnants. Le seul incident qu'il peut signaler arrive quand son troupeau croise des promeneurs avec un petit chien de couleur marron : « les patous les prennent pour des marmottes et ils ont tendance à vouloir les pincer. » D'après lui, les troupeaux sans chien de protection subissent de plus grosses pertes. Il parque chaque nuit les brebis avec les chiens, autour de la cabane, et cette année, il n'a subi aucune attaque. ■

Estelle Millou

(1) Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture.

« Il y a de moins en moins de troupeaux sans chien »

Anne Dumé est chargée de mission pour la prévention contre les grands prédateurs à la DDEA des Alpes-de-Haute-Provence, où on compte entre 250 et 300 chiens de protection.

■ Pouvez-vous nous en dire plus sur les tests réalisés durant l'été 2009 ?

La DDEA a mis en œuvre une étude sur les interactions entre les chiens de protection et les randonneurs sur plusieurs vallées. 50 chiens ont été observés dans leur contexte de travail et les premiers résultats devraient être obtenus début 2010. Par ailleurs, depuis 4 ans, des tests individuels réalisés par un éthologue évaluent le tempérament des chiens et leur comportement vis-à-vis des humains, notamment lorsqu'ils font l'objet d'un signalement auprès de nos services. Suite à ces observations, nous donnons des conseils aux éleveurs. Nous n'avons rencontré qu'un problème d'agressivité sur l'ensemble des chiens testés dans ce cadre. Il semblerait que les plus craintifs réagissent davantage par rapport à des chiens équilibrés et sûrs d'eux. Nous avons aussi pu remarquer qu'un chien très réactif aux humains n'est pas plus protecteur contre les prédateurs, au contraire. Nous relevons annuellement entre 5 et 10 incidents, généralement sans gravité. Il s'agit le plus souvent de frayeur et non de morsure, mais il faut prendre en considération la crainte des promeneurs. Dans la plupart des cas, les éleveurs recherchent des solutions pour éviter les désagréments qu'ils pourraient occasionner. Depuis 2009, les éleveurs peuvent demander de bénéficier d'un test pour leurs chiens de protection.

■ Quels sont les moyens d'information mis en place ?

La DDEA propose aux éleveurs des panneaux à installer qui expliquent aux promeneurs les gestes à avoir lorsqu'ils rencontrent un troupeau. Nous avons aussi créé une BD diffusée gratuitement sur les lieux de passage des touristes

ainsi que des affiches qui expliquent les comportements à adopter : ne pas s'agiter, ne pas montrer d'agressivité vis-à-vis des chiens, ne pas les regarder dans les yeux... La plupart du temps, les chiens ont des comportements qui correspondent à leur fonction de protection/dissuasion, mais les gens ont perdu les notions de base du langage canin et ne comprennent pas toujours. Cela donne lieu à une incompréhension et ils se sentent parfois agressés. Nous avons mis à disposition du public des fiches de relation randonneurs/chiens qui permettent de signaler les éventuels problèmes.

■ Peut-on « mesurer » l'efficacité des chiens de protection contre les attaques de prédateurs ?

Dans le département, depuis trois années, nous constatons une réelle efficacité des chiens avec une réduction du nombre de victimes par attaque, alors que la population de loup continue de s'étendre. Il y a de moins en moins de troupeaux sans chien. Les éleveurs qui avaient des réticences vis-à-vis de l'introduction d'un chien et qui ont subi des pertes importantes, changent souvent d'avis en voyant les expériences réussies autour d'eux. ■

Prospos recueillis par E. M.



Certificat de Spécialisation

« Production Ovine »

CFPPA de Saint-Flour
Volzac - BP 92 - 15104 SAINT-FOUR CEDEX
Tel : 04.71.60.35.62 Fax : 04.71.60.67.80

- ✓ Conduite technique et pratique en élevage ovine
- ✓ Suivi technico-économique et développement d'un système de production en ovins
- ✓ Gestion pastorale, pâturage
- ✓ Connaissance de la filière et des circuits de commercialisation
- ✓ Accompagnement de votre projet.





